



## TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES LOCATIONS – GESTION – ESTIMATIONS – CONSEIL

BAREME DES HONORAIRES au 1<sup>er</sup> Février 2025

### TRANSACTIONS

Entremise, négociation, visites du bien et suivi jusqu'à l'acte authentique

**Mis à part les honoraires relatifs à la vente d'un bien dont le prix est inférieur à 60.000 €, les taux d'honoraires ci-dessous sont proportionnels et varient selon les prix de vente du bien.**

|                          |          |
|--------------------------|----------|
| Jusqu'à 10 000 €         | 2 000 €  |
| De 10 001 € à 19 000 €   | 3 000 €  |
| De 19 001 € à 55 000 €   | 5 000 €  |
| De 55 001 € à 75 000 €   | 6 000 €  |
| De 75 001 € à 90 000 €   | 7 000 €  |
| De 90 001 € à 100 000 €  | 8 000 €  |
| De 100 001 € à 130 000 € | 9 000 €  |
| De 130 001 € à 160 000 € | 10 000 € |
| De 160 001 à 200 000 €   | 12 000 € |
| De 200 001 et plus       | 6 %      |

*Les honoraires précisés sont à régler par le vendeur.*

### LOCATION

#### Honoraires à la charge du bailleur ET du locataire

- 1) Pour les biens dont la surface est <50m<sup>2</sup> :  
Prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail : 5% T.T.C du loyer annuel hors charges.  
Prestation, de réalisation des états des lieux : 3€ du m<sup>2</sup>
- 2) Pour les biens dont la surface est >50m<sup>2</sup> :  
Prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail : 3.5% T.T.C du loyer annuel hors charges.  
Prestation, de réalisation des états des lieux : 3.5% du loyer annuel hors charges

Payable à la signature du bail

Dans la limite de 8 euros/m<sup>2</sup> pour la constitution du dossier et de 3 euros/m<sup>2</sup> pour l'état des lieux.

### GESTION

Reddition mensuelle :  
**7,2% T.T.C.**

*Le taux d'honoraires applicable est établi sur la base des loyers charges comprises.*

*(Frais déductibles en totalité des revenus fonciers)*

*La fréquence des redditions est laissée au libre choix du bailleur et contractualisée.*

#### OPTION : ASSURANCE LOYERS IMPAYES ET DEGRADATIONS

**2 % du loyer mensuel sur loyer et charges + Frais administratifs 40 € TTC par an /lot assuré**

**!/\ en cas de sinistre à gérer sur un lot assuré, les frais administratifs sont portés à 84 € TTC/an**

*(frais déductibles en totalité des revenus fonciers)*

*Ces honoraires sont à la charge du bailleur*

**S.A.S CHAUMONT IMMOBILIER 78, rue victoire de la mame 52000 Chaumont**

Capital de 7 622 € - Cartes professionnelles T & G N°CPI520120418000029990 - R.C.P. MMA - Siret

43283308500017Caisse de garantie QBE Etoile Saint-Honoré - 21, rue Balzac 75406 PARIS Cedex 08 .T 110 000

€ - G 152 400 € - SP 14725